

# Parc national de la Réunion

## Orientation 09: Favoriser un aménagement harmonieux du territoire

[...]

- **Mesure IX.4 - Intégrer la gestion des risques naturels et la lutte contre l'érosion dans l'aménagement du territoire**

Par la combinaison des éléments climatiques et de relief, le territoire des Hauts est soumis à de multiples risques naturels (inondations, mouvement de terrain, érosion des sols, incendies, etc.) participant à une fragilisation des sols. Aussi, les aménagements réalisés sur ces territoires doivent tenir compte de ce contexte et ne pas aggraver l'aléa (notamment par l'accélération et la concentration des flux), ni la vulnérabilité des zones soumises à aléas.

Par ailleurs, le lien amont-aval appelle à une solidarité des Hauts vers les Bas (mi-pentes, littoral et récif corallien), en préservant les fonctionnalités écologiques (régulation des débits) des espaces naturels et agricoles et en luttant contre l'érosion. Cette érosion est aggravée par le ruissellement des eaux pluviales, associé à l'imperméabilisation des sols, mais aussi à la disparition du couvert végétal (défrichements, incendies...). Une gestion intégrée des bassins

versants est donc déterminante.

Dans les cirques, où les processus érosifs peuvent être très actifs, il convient d'afficher de façon prioritaire la lutte contre l'érosion des sols, afin de protéger les personnes et les biens.

### **Acteurs opérationnels privilégiés**

- État, Région, Département, EPCI
- ONF, BRGM
- GIP Réserve marine
- Chambre d'agriculture, propriétaires privés, exploitants, gestionnaires, AD2R et autres associations

### **Contributions attendues des communes**

- Mettre en place une gestion des eaux pluviales adaptée au territoire.
- Favoriser le maintien de surfaces d'infiltration dans le cadre de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de traitement d'espaces publics.
- Encourager la mise en place d'opérations locales d'aménagement visant la lutte contre l'érosion des sols

### **Contributions de l'établissement public du parc national**

- Participer à la veille active sur les territoires dans le cadre des missions de terrain (rester en alerte vis à vis des risques).
- Participer à l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'érosion des sols et de gestion des bassins versants.
- Encourager l'innovation et le développement de systèmes alternatifs dans la lutte contre l'érosion et la gestion du ruissellement des eaux pluviales.
- Contribuer à la vulgarisation des bonnes pratiques et à la diffusion des données s'y rapportant.

# Parc national de la Réunion

Page 118 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2815

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 14:30